

Lutte contre le harcèlement

Instruction du 16 octobre 2025 relative à la l'organisation de la journée nation « non au harcèlement » du 6 novembre 2025 et des actions à mener dans le cadre de la labélisation obligatoire Phare de niveau 1 pour les écoles, collèges et lycées au cours de l'année scolaire 2026.

Cabinet du Recteur

Lutte contre le harcèlement
Affaire suivie par : Myriam Elhadad
Responsable académique

Tél : 01 57 02 68 49

Mél : myriam.elhadad@ac-creteil.fr

Texte adressé à Mesdames et messieurs les chefs d'établissement, les directeurs et directrices d'école, Mesdames et messieurs les IEN de circonscription, Mesdames et monsieur les IA DASEN

Mesdames, Messieurs,

Instaurée en 2015, la journée nationale de lutte contre le harcèlement scolaire qui se tiendra cette année le 6 novembre 2025, est **l'occasion chaque année pour les communautés scolaires et leurs différents partenaires d'organiser diverses manifestations au sein des écoles**, des collèges et des lycées ou plus largement à l'échelle locale en lien avec la prévention, l'accompagnement et la protection des élèves contre ce fléau.

Journée nationale de lutte contre le harcèlement, point fort du programme pHARe

Cette journée de mobilisation constitue l'un des temps forts du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, déployé dans toutes les écoles élémentaires et établissements scolaires, puisqu'il permet l'accès au **niveau 1 de la labellisation Phare qui est obligatoire pour les écoles, collèges et lycées**.

Pour rappel, les items à valider pour obtenir le niveau 1 – engagement :

- ✓ **Constituer une équipe ressource** (de circonscription ou d'établissement) de 5 personnes minimum pour prendre en charge les situations de harcèlement et former toute la communauté,
- ✓ **Participer à la journée nationale** Non au harcèlement du mois de novembre,
- ✓ **Inform**er les parents du programme Phare et de son protocole national,
- ✓ **Former une équipe d'élèves ambassadeurs** (minimum de 10 élèves, uniquement en collège et lycées).

Cette journée est aussi l'occasion de **permettre aux élèves, du CE2 à la terminale, d'évaluer leur situation face à ce phénomène** en les invitant à remplir une **grille d'autoévaluation non nominative** visant à évaluer s'ils sont **susceptibles d'être victimes de harcèlement scolaire**.

L'ensemble des documents nécessaires à la passation de l'enquête (grilles de passation, guide, infographies, modalités de restitution) **sont disponibles sur eduscol** (mise à jour imminente) : <https://eduscol.education.fr/974/lutter-contre-le-harcelement-entre-eleves>

Sensibiliser et évaluer les acquis des élèves grâce à PIX

- Principe général

Le parcours PIX protection et sécurité (focus cyberharcèlement) fait partie des deux campagnes à déployer en classe de 6e pour l'obtention de l'attestation de sensibilisation au numérique, obligatoire depuis 2024. Les thématiques abordées et sa durée (20 minutes environ) lui permettront de trouver parfaitement sa place lors d'une séance de sensibilisation.

De manière générale, au collège comme au lycée, un parcours PIX « protection et sécurité » peut être déployé au début et/ou à la fin d'une séance de sensibilisation. L'enseignant pourra alors s'appuyer sur les résultats du parcours (voir document d'accompagnement) pour orienter les échanges et activités mais aussi pour évaluer les acquis.

Ce parcours s'inscrit dans le cadre du programme de lutte contre le harcèlement à l'école, pHARe, déployé dans tous les établissements scolaires.

- Parcours PIX en lien avec la lutte contre le cyberharcèlement et ressources associées

Elèves concernés	Nom du parcours	Niveaux	Thèmes abordés
En 6 ^e	Parcours 6e Protection et sécurité 25	1 à 2	Voir les thèmes abordés
En cycle 4	Protection et sécurité (focus cyberharcèlement) – Cycle 4	2 à 4	Voir les thèmes abordés
En lycée général et technologique	Protection et sécurité (focus cyberharcèlement)	2 à 6	Voir les thèmes abordés
En lycée professionnel	Protection et sécurité (focus cyberharcèlement)	2 à 6	Voir les thèmes abordés

Capsule vidéo réalisée en partenariat avec la CNIL, cybermalveillance.gouv.fr, e-enfance et Pix :

[Comment reconnaître des situations de cyberharcèlement et comment y faire face ?](#)

- Accompagnement proposé

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter l'article « [organiser l'attestation PIX en 6e](#) » ou contacter le référent DRANE de votre district [voir annuaire](#) ou les ambassadeurs PIX de l'académie de Créteil :

La formation des personnels

L'objectif pour 2027 est que **100% des personnels soient formés** pour prévenir et lutter contre le harcèlement à l'École. Un parcours Magistère est maintenant disponible. Il constitue la première étape du module de formation de tous les personnels à la lutte contre le harcèlement. Il sera complété par un second temps de formation qui se déroulera au sein même des établissements qui en feront la demande auprès de cellule harcèlement de la DSDEN de leur département.

Ce nouveau parcours de formation a pour objectif de donner aux personnels des savoirs et des savoir-faire qui leur permettront de développer des gestes professionnels adaptés aux situations et de créer une culture commune de la lutte contre le harcèlement. Après avoir défini le phénomène du harcèlement, cette formation s'attachera à développer 3 axes essentiels : **la prévention, la détection et la réaction.**

Pour y accéder : <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2875>. En fin de parcours, un open-badge sera délivré aux participants. Il sera obligatoire pour pouvoir bénéficier du second temps de formation.

Nous vous invitons donc à communiquer le lien à l'ensemble des personnels de votre établissement dès à présent.

Par ailleurs, l'EAFC met à la disposition des équipes du second degré des modalités de formations sous forme de FIL (formation d'initiative locale) pour répondre aux besoins spécifiques de votre établissement et des FDL (formations déclinées localement) selon une offre spécifique. <https://www.ac-creteil.fr/rapprocher-la-formation-des-personnels-122101>

Former les parents

Pour sensibiliser les parents d'élèves au phénomène de harcèlement et mieux aider les familles à écouter et réagir, le Cned a mis à leur disposition une plateforme en ligne : « [Non au harcèlement - des clés pour les familles](#) ».

Cette plateforme est conçue pour les parents d'élèves de la maternelle au lycée. Elle propose **une formation** d'une heure, disponible sans inscription et a pour objectifs de donner aux parents d'élèves des éléments de compréhension et de repérage et les informer de la politique de lutte contre le harcèlement.

Vous accompagner tout au long de l'année :

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter votre responsable départemental lutte contre le harcèlement.

- DSEDN 77 : Nelly Regula - ce.77harcèlement@ac-creteil.fr
- DSDEN 93 : Delphine Martzolf - ce.93harcèlement@ac-creteil.fr
- DSDEN 94 : Alexandra Leghmizi - ce.94harcèlement@ac-creteil.fr

En pièce jointe, le calendrier des actions NAH tout au long de l'année.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration dans le déploiement du programme Phare et de l'ensemble des actions qui contribuent à l'amélioration du climat scolaire.

Myriam Elhadad
Responsable académique
Lutte contre le harcèlement scolaire